

Réf: Dossier N° 088621

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NIGRALA »

Siège social Abidjan, Abobo, ABOBO GARE, Lot 502, Ilot 40

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/03/2022, et enregistrés au CEPICI le 18/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NIGRALA »

Objet : TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES ; LOCATION DE VEHICULES ; ENTRETIEN MECANIQUE ; VENTE DE PIECES DETACHEES ; BTP ; GESTION IMMOBILIERE ; FOURNITURE DE BUREAU ; ENTRETIEN DE BUREAU ; GESTION DE CLUB DE FOOTBALL ; MANAGER ET AGENT DE JOUEUR ; ACHAT ET VENTE DE PRODUIT AGRICOLE ; VENTE DE BETAIL ET VOLLAILE ; COMMERCE GENERAL ; PRESTATION DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social ci-dessus indiqué, elle effectue :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers, avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée dont l'activité complète ou développe la sienne,

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABOBO GARE, Lot 502, Ilot 40

Dirigeant(s) : M KONE MERY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01471 du 23/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°11819/GTCA/RC/2022 du 23/03/2022

